|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | Nations Unies | ECE/TRANS/WP.29/GRRF/2018/1/Add.1 |
| _unlogo | **Conseil économique et social** | Distr. générale30 novembre 2017FrançaisOriginal : anglais |

**Commission économique pour l’Europe**

Comité des transports intérieurs

**Forum mondial de l’harmonisation
des Règlements concernant les véhicules**

**Groupe de travail en matière de roulement et de freinage**

**Quatre-vingt-sixième session**

Genève, 12-16 février 2018

Point 1 de l’ordre du jour provisoire

**Adoption de l’ordre du jour**

 Ordre du jour provisoire de la quatre-vingt-sixième session

 Additif

 Annotations

 1. Adoption de l’ordre du jour

Conformément à l’article 7 du chapitre III du Règlement intérieur (TRANS/WP.29/ 690 et Amend.1 et 2) du Forum mondial de l’harmonisation des Règlements concernant les véhicules (WP.29), le premier point inscrit à l’ordre du jour provisoire est l’adoption de l’ordre du jour.

**Document(s)** : ECE/TRANS/WP.29/GRRF/2018/1, ECE/TRANS/WP.29/GRRF/2018/1/Add.1.

 2. Systèmes avancés de freinage d’urgence (AEBS)

Le Groupe de travail en matière de roulement et de freinage (GRRF) voudra sans doute examiner les propositions éventuelles d’amendements au Règlement no 131 sur les systèmes avancés de freinage d’urgence en prenant en compte la note de bas de page 5 dans le tableau de l’annexe 3.

Le GRRF a décidé d’examiner une proposition révisée introduisant des dispositions relatives à la réactivation automatique de l’AEBS dans le Règlement no 131, le cas échéant.

**Document(s)** : (ECE/TRANS/WP.29/GRRF/2017/24).

 3. Règlements nos 13, 13-H, 139 et 140

 a) Système de contrôle de stabilité

Le GRRF voudra sans doute examiner les propositions éventuelles concernant le contrôle de la stabilité des véhicules, le cas échéant.

 b) Ensembles modulaires de véhicules

Le GRRF voudra sans doute examiner un rapport de situation et une proposition éventuelle relatifs aux activités du groupe de travail informel des ensembles modulaires de véhicules. Il notera sans doute que le WP.29 a prorogé le mandat du groupe de travail informel jusqu’en février 2019 à sa session de mars 2017.

 c) Précisions

Le GRRF a décidé de maintenir le document ECE/TRANS/WP.29/GRRF/2013/13 à son ordre du jour, en attendant que le texte adopté soit soumis au WP.29.

**Document(s)** : (ECE/TRANS/WP.29/GRRF/2013/13).

Le GRRF souhaitera peut-être examiner les propositions d’amendements aux Règlements nos 139 et 140 visant à préciser les prescriptions relatives à l’installation des systèmes d’aide au freinage (BAS) et des systèmes de contrôle électronique de la stabilité (ESC), soumises par l’expert de l’Australie.

**Document(s**) : ECE/TRANS/WP.29/GRRF/2018/2, ECE/TRANS/WP.29/GRRF/2018/3.

 d) Questions diverses

Le GRRF pourra examiner toute autre proposition d’amendements aux Règlements nos 13 et 13-H.

 4. Règlement no 55

Le GRRF souhaitera sans doute examiner une proposition de nouveau règlement sur les pièces mécaniques d’attelage des ensembles de véhicules agricoles, soumise par le groupe de travail informel des dispositifs et composants d’attelage pour machines agricoles.

**Document(s)** : ECE/TRANS/WP.29/GRRF/2018/4.

Le GRRF souhaitera peut-être examiner des propositions d’amendements au Règlement no 55, s’il y a lieu.

 5. Freinage des motocycles

 a) Règlement technique mondial no 3

Le GRRF a décidé d’examiner une proposition d’amendements au Règlement technique mondial (RTM) no 3, soumise par l’expert de l’Italie, responsable technique de cet amendement.

**Document(s)** : (ECE/TRANS/WP.29/GRRF/2017/15, ECE/TRANS/WP.29/GRRF/2017/16,
ECE/TRANS/WP.29/AC.3/47).

 b) Règlement no 78

Le GRRF souhaitera peut-être examiner des propositions d’amendements au Règlement no 78, contenant des dispositions relatives à l’activation des feux de freinage, soumises par l’expert de l’Association internationale des constructeurs de motocycles (IMMA).

**Document(s)** : (ECE/TRANS/WP.29/GRRF/2017/14).

 6. Règlement no 90

Le GRRF souhaitera peut-être examiner des propositions d’amendements au Règlement no 90, s’il y a lieu.

 7. Pneumatiques

 a) Règlement technique mondial no 16

Le GRRF voudra peut-être que le groupe de travail informel du RTM sur les pneumatiques lui présente un rapport d’activité, ou qu’un projet de proposition d’amendements au RTM no 16 (Pneumatiques) lui soit soumis, si les documents correspondants sont disponibles.

**Document(s)** : (ECE/TRANS/WP.29/AC.3/48).

 b) Règlement no 30

Le GRRF souhaitera peut-être examiner des propositions d’amendements au Règlement no 30, s’il y a lieu.

 c) Règlement no 54

Le GRRF voudra sans doute examiner une proposition concernant des modifications de forme au Règlement no 54, soumise par l’expert de l’Organisation technique européenne du pneumatique et de la jante (ETRTO).

**Document(s)** : ECE/TRANS/WP.29/GRRF/2018/5, ECE/TRANS/WP.29/GRRF/2018/11.

 d) Règlement no 75

Le GRRF souhaitera peut-être examiner des propositions d’amendements au Règlement no 75, s’il y a lieu.

 e) Règlement no 106

Le GRRF pourra décider d’examiner une proposition d’amendements au Règlement no 106 soumise par l’expert de l’ETRTO.

**Document(s)** : ECE/TRANS/WP.29/GRRF/2018/6,
ECE/TRANS/WP.29/GRRF/2018/7,
ECE/TRANS/WP.29/GRRF/2018/12.

 f) Règlement no 109

Le GRRF a décidé d’examiner une proposition révisée d’amendements au Règlement no 109, soumise par les experts de la France et du Bureau international permanent des associations de vendeurs et rechapeurs de pneumatiques (BIPAVER) sur la production de pneumatiques neige rechapés et proposer des éclaircissements des définitions.

**Document(s)** : ECE/TRANS/WP.29/GRRF/2018/9.

Le GRRF pourra examiner une proposition d’amendements au Règlement no 108 concernant également la production de pneumatiques neige rechapés.

**Document(s)** : ECE/TRANS/WP.29/GRRF/2018/8.

 g) Règlement no 117

Le GRRF a décidé de conserver à son ordre du jour la proposition visant à clarifier la définition de « type de pneumatique » dans le Règlement no 117, soumise par l’expert de l’ETRTO.

**Document(s)** : ECE/TRANS/WP.29/GRRF/2016/42.

Le GRRF a décidé de conserver à son ordre du jour la proposition consistant à apporter des corrections rédactionnelles au Règlement no 117, soumise par l’expert de l’ETRTO.

**Document(s)** : ECE/TRANS/WP.29/GRRF/2017/7.

 h) Règlement no 141

Le GRRF a décidé de conserver à son ordre du jour la proposition consistant à apporter des corrections rédactionnelles au Règlement sur le montage des pneumatiques, soumise par l’expert de l’ETRTO.

**Document(s)** : ECE/TRANS/WP.29/GRRF/2016/43.

 i) Règlement no 142

Le GRRF voudra sans doute examiner les propositions éventuelles d’amendements au Règlement no 142 (Montage des pneumatiques), le cas échéant.

 j) Dispositions relatives aux pneumatiques neige

Après un exposé de l’expert de l’Allemagne lors de la session précédente du GRRF, le GRRF a appuyé en principe la création d’un groupe de travail informel sur cette question et a invité l’expert de l’Allemagne et d’autres experts intéressés à élaborer un projet de mandat pour le groupe qui serait examiné par le GRRF en février 2018.

 k) Questions diverses

Le GRRF voudra sans doute examiner toute autre proposition éventuelle de modification des Règlements sur les pneumatiques, le cas échéant.

 8. Systèmes de transport intelligents

 a) Automatisation des véhicules

Le GRRF souhaitera peut-être poursuivre le débat entamé, lors de sa session de septembre 2017, sur les activités réglementaires concernant les performances des véhicules équipés des technologies « de niveau SAE 3 et 4 ».

**Document(s)** : ECE/TRANS/WP.29/GRRF/84, par. 46 et 53.

 b) Autres questions

Le GRRF souhaitera sans doute être informé du Colloque sur la voiture connectée du futur 2018, qui sera organisé par la CEE et l’Union internationale des télécommunications (UIT).

 9. Équipement de direction

 a) Règlement no 79

Le GRRF a décidé d’examiner une proposition soumise par l’expert du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d’Irlande du Nord présentant des dispositions applicables aux manœuvres télécommandées (RCM).

**Document(s)** : ECE/TRANS/WP.29/GRRF/2018/10.

 b) Fonction de direction à commande automatique

Le GRRF souhaitera peut-être examiner un rapport de situation présenté par les Coprésidents du groupe de travail informel sur les fonctions de direction à commande automatique, ainsi qu’une proposition d’amendements au Règlement no 79.

 c) Dispositions relatives aux systèmes complexes de commande électronique

Le GRRF souhaitera peut-être examiner des propositions concernant les dispositions relatives aux systèmes complexes de commande électronique (CEL), le cas échéant.

 10. Homologation de type internationale de l’ensemble du véhicule (IWVTA)

 a) Rapport sur les activités du groupe de travail informel et des sous-groupes IWVTA

Le GRRF voudra sans doute examiner le rapport d’activité de son représentant pour l’IWVTA.

 b) Questions diverses

Le GRRF voudra sans doute examiner d’autres propositions relatives à l’homologation de type internationale de l’ensemble du véhicule, le cas échéant.

 11. Échange de vues sur les innovations et les activités nationales pertinentes

Le GRRF a décidé d’examiner des exposés sur l’échange d’informations, s’ils sont disponibles.

 12. Questions diverses

 a) Faits marquants de la session de novembre 2017 du WP.29

Le GRRF voudra sans doute qu’on lui présente un rapport succinct sur les points et résultats pertinents de la session de novembre 2016 du WP.29.

 b) Règlement no 89

Le GRRF voudra sans doute examiner une proposition d’amendement au Règlement no 89 soumise par l’expert de l’OICA.

**Document(s)** : (ECE/TRANS/WP.29/GRRF/2017/22).

 c) Questions diverses

Le GRRF souhaitera sans doute examiner d’autres propositions, s’il y a lieu.